

**TERMES DE REFERENCE POUR L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES ACTIVITES REALISEES
PAR LE FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT (FID) DANS LE CADRE DE FINANCEMENT
DU PROJET FSS/FA3
(P149323)**

1. Contexte

Le Gouvernement Malagasy a obtenu un financement de l'IDA pour la mise en œuvre du projet filets sociaux de sécurité ou FSS (Financement initial- N°- IDA-57080 pour un montant de 28,5 millions de Dollars, Financement Additionnel - N°- IDA D-1450 pour 25,1 millions de Dollars, Financement Additionnel 2- IDA-D4340 pour 64,8 millions de Dollars et FA3- crédit N°- D-774-MG - pour un montant total de 140,2 Millions de Dollars).

Ce projet a été mis en vigueur le 23 mars 2021, prévu pour trois ans.

Le 3^{ème} financement additionnel s'insère dans la consolidation des acquis des trois financements (FSS, FSSFA, FSSFA2) et comprend trois (03) composantes principales selon sa note conceptuelle :

- Composante 1 : Mise en place d'un filet de sécurité pour les pauvres,
- Composante 2 : Renforcement de l'administration, du suivi et de la responsabilité sociale des filets de sécurité
- Composante 3 : Renforcement de la capacité institutionnelle de coordination, de suivi et d'évaluation du système de protection sociale

La composante 1, mise en œuvre par le FID, renferme les sous-composantes et activités énumérées ci-après :

- *Sous-composante 1.1* : Programme de Filet de Sécurité Productif (FSP)
- *Sous-composante 1.2* : Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH)
- *Sous-composante 1.3* : Réponse aux crises
 - *Argent contre travail*
 - *Transfert Monétaire Non Conditionnel* : Comme stratégie de sortie, une action combinée de cash (Fonds de Soutien) et d'appui nutritionnel mettra fin à sa campagne. Cette allocation permettra aux bénéficiaires d'effectuer des petits investissements pour l'amélioration des actifs des ménages (matériels de production agricole, petit élevage, petite agriculture familiale, petit commerce, artisanat...).
 - *Réhabilitation/Reconstruction des infrastructures*
- *Sous -composante 1.4* : Projet pilote de transferts monétaires urbains

En termes de réalisation 2023, ci-après la situation à la fin du mois d'avril 2023 :

- Pour le FSP, 923 travaux sur 2083 ont été réceptionnés, pour la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} intervention ;
- Pour le TMDH, 2 sur 6 transferts réalisés dans les nouveaux districts et 2 sur 4 transferts pour les anciennes communes FIAYOTA ;
- Pour le TMNC/PSRC, 3 sur 4 transferts ont été réalisés dans les 5 districts touchés ;
- Pour le TMU (transfert monétaire urbain), 2/5 transferts réalisés dans les 3 communes touchées ;
- Pour l'IPU, 27 travaux sur 88 ont été réceptionnés pour les 2 communes touchées.
- Pour l'ACT, 70 chantiers sur 138 ont été réalisés, en réponse au cyclone (Cheneso),
- Pour les travaux d'infrastructure, 36/256 travaux ont été réceptionnés.

Le Gouvernement malagasy vient de lancer un nouveau projet de Filet Sociaux et résilience. Ce projet a été mis en vigueur le 03 août 2023, pour une période initiale jusqu'en 2027. Il est à noter que presque les mêmes types d'activités du projet FSS seront mises en œuvre dans le nouveau projet FSR.

Selon le Cadre Environnementale et Social (CES) de la Banque mondiale, et au regard des activités susceptibles d'être financées par le Projet FSR, le projet FSR mettra en œuvre les mesures et actions concrètes qui sont nécessaires pour faire en sorte que les activités soient exécutées dans le respect des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale.

8 des 10 Normes environnementales et sociales (NES) de la Banque sont pertinentes pour le nouveau projet FSR, à savoir :

- NES1 -Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux
- NES2 - Emploi et conditions de travail
- NES3 - Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution
- NES4 - Santé et sécurité des populations
- NES5 - Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire
- NES6 - Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques
- NES8 -Patrimoine culturel
- NES10 - Mobilisation des parties prenantes et information

L'intégration de la dimension environnementale et sociale dans les projets mis en œuvre n'est pas une activité récente pour le FID et va davantage se poursuivre, voire se renforcer pour ceux à venir. Cependant, l'analyse de la pertinence et de l'efficacité des mesures s'avèrent nécessaire en vue d'améliorer le système de gestion environnementale et sociale pour le projet FSR.

Différents documents environnementaux et sociaux ont été élaborés, mis en œuvre et suivis dans le cadre du projet FSS, à savoir : plan de gestion environnemental et social des travaux de construction et des réhabilitation des infrastructures ; Clauses E&S dans les DAO, les Plans de Gestion Environnementale et Sociale de l'Entreprise, plans d'action, protocoles, guide, procédures, convention, ..., dans le but d'assurer que les mesures d'atténuation relatives aux impacts négatifs significatifs soient mises en œuvre d'une manière effective et efficace et que les normes soient respectées.

2. Objectifs respectifs de l'Audit environnemental et social :

Le FID est amené à conduire un audit externe relatif à l'ensemble de la gestion environnementale et sociale, en prévision de la mise en œuvre d'un nouveau projet (FSR).

L'objectif de l'audit environnemental et social est de permettre à tous les intervenants y compris le bailleur de fonds et le gouvernement d'apprécier :

- L'efficacité et l'efficience des mesures E&S adoptées dans le cadre des différents types de sous projets financés par le projet selon les principaux risques et effets liés au projet FSS FA3 ;
- La conformité des outils de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) avec les documents de référence (PAD, CGES, Manuel de Procédures Environnementales et Sociales, ...) ainsi que la performance du projet dans la gestion E&S des documents cadres préparés pendant la préparation du projet ;
- L'appropriation des mesures d'atténuation dans les divers plans et d'autres documents par l'ensemble des acteurs (entreprises des travaux, en particulier les prestataires de service et les bénéficiaires), pendant la mise en œuvre des activités ...etc. ;
- L'adéquation et la cohérence des outils GRES et des mesures d'atténuation proposées pour les risques et les impacts négatifs rencontrés ;
- Les enjeux importants, la nature et l'envergure des préoccupations d'ordre environnemental et social liées au nouveau projet FSR, conformément aux principes et dispositions des Normes environnementales et Sociales pertinentes ;
- L'évaluation de la performance de gestion E&S de l'arrangement institutionnel proposé pendant la préparation du projet.
- Les mesures additionnelles et correctives, les actions (ainsi que le calendrier et moyens de mise en œuvre), le plan de suivi avec les indicateurs à considérer et les coûts y afférents, qui conviennent pour atténuer ces préoccupations.

Les résultats de l'audit doivent permettre ainsi d'apprécier :

- 1- Le degré d'application des Directives Environnementales telles que définies dans les Documents d'Evaluation du Projet (PAD) ;
- 2- La performance du projet en conformité des outils de GRES avec le Manuel de Procédures Environnementales et Sociales du Projet en termes d'utilisation et de qualité ;
- 3- Le degré d'effectivité de la réalisation des mesures environnementales et sociales proposées dans les PGES et les clauses environnementales et sociales ;
- 4- La conformité des outils de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) avec les documents de référence (PAD, CGES, Manuel de Procédures Environnementales et Sociales, ...) ainsi que la performance du projet dans la gestion E&S des documents cadres préparés pendant la préparation du projet
- 5- L'efficacité et l'efficience des mesures environnementales et sociales proposées dans le guide spécifique, le PGES et les clauses environnementales ;
- 6- L'adéquation et la cohérence des outils de GRES et des mesures proposées pour les risques et les impacts négatifs et résiduels rencontrés.
- 7- Les problèmes et réusites observés lors de l'intégration de la dimension environnementale et sociale dans le processus du Projet ;
- 8- Les plans d'actions en vue de garantir davantage la performance environnementale et sociale.

Pour les sous-projets présentant un manquement dans les résultats des mesures d'atténuation, il est attendu un plan d'action permettant de corriger avec un planning et un budget de mise en œuvre. Il est attendu comme résultat de l'audit aussi la confirmation ou la révision des mesures d'atténuation génériques identifiées dans le manuel de procédures environnementales et sociales de FID pour corriger ou renforcer les dispositions actuelles.

In fine, l'audit environnemental doit permettre de tracer les axes de capitalisation des bonnes pratiques effectuées afin de pouvoir les appliquer dans la mise en œuvre du nouveau projet FSR.

3. Echantillonnage

L'échantillonnage des sous-projets à auditer se fera selon les types d'activités réalisées ou en cours de mise en œuvre.

Ce travail se fera sur la base des données recueillies sur place concernant le nombre, la taille, la nature et la dispersion géographique des activités réalisées ou en exécution.

L'audit et l'évaluation seront effectués en examinant en détail un échantillon représentatif d'activités. La taille de cet échantillon sera de l'ordre de 15 à 20% suivant le nombre d'activités. L'échantillon sera sélectionné par un tirage au sort et fera l'objet d'une

vérification de sa représentativité. Une stratification des activités sera menée avant l'échantillonnage. Par ailleurs, il sera considéré une optimisation des itinéraires de la mission quant aux zones d'intervention¹.

4. Localité de prestation

L'auditeur assurera sa mission dans les sites ou fokontany d'intervention du FID issus de l'échantillonnage.

5. Mission de l'auditeur

L'audit environnemental et social portera sur l'ensemble des opérations de la composante 1 du Projet.

L'auditeur procédera à l'analyse du processus de réalisation des activités achevées et en cours sélectionnées, examinera l'intégration de la dimension environnementale et sociale et le respect des normes environnementales et sociales par rapport aux procédures décrites dans le manuel.

L'audit environnemental et social consistera à effectuer les tâches suivantes :

- ❖ Evaluer pour chaque activité sélectionnée :
 - Le degré d'application des normes environnementales et sociales (NES) applicables aux différents types de sous projets financés ;
 - Le degré d'utilisation et d'approbation des outils de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) lors de la production des documents techniques (mémoire de préparation de projet (MPP), plan annuel de mise en œuvre (PAMO), plan d'exécution de chantier (PEC), dossier d'appel d'offre (DAO), ...)
 - Le degré de conformité de ces outils avec ceux prescrits dans le CGES et le manuel de procédures environnementales et sociales ;
 - L'adéquation pratique et opérationnelle de ces outils, dans la préparation des activités d'infrastructure, argent contre travail (ACT), filets sociaux productifs (FSP) et inclusion productive urbaine (IPU), notamment la revue de la fiche de filtration et plan de gestion environnementale et sociale ;
 - L'appropriation des dispositions et les principes environnementaux et sociaux par les prestataires de service (agence d'exécution (AGEX), agence d'encadrement (AGEC), Entreprise, accompagnateurs spécialisés...)
 - Le degré d'utilisation du guide spécifique dans l'élaboration du PGES ;
 - Le degré d'effectivité de la réalisation des mesures stipulées dans le PGES et les clauses environnementales et sociales ;
 - L'efficacité des mesures d'atténuation retenues par type d'activité et par type d'impacts et des risques rencontrés ;
 - La cohérence et l'efficacité ainsi que l'appropriation des mesures proposées dans le PGES et les clauses environnementales et sociales ;
 - Les éventuels problèmes et/ou réussites rencontrés, les forces et faiblesses identifiées lors de l'intégration de la dimension environnementale et sociale dans le processus du Projet ;
 - Les approches/systèmes de supervision/contrôle/ suivi du PGES appliqués par les prestataires de service (BE, ...) et les responsables environnementaux et sociaux du FID.

- ❖ Etablir un plan d'actions afin d'améliorer la performance environnementale et sociale pour l'ensemble des activités mises en œuvre par le FID ;

Dans la réalisation des tâches susmentionnées, une analyse documentaire sera conduite. Il sera ainsi effectué également une interview avec les prestataires (Entreprise, Bureaux d'Etudes, AGEX, AGEC, Accompagnateurs spécialisés...) et les différentes parties prenantes dont les autorités locales ainsi que les communautés bénéficiaires quant à leur appropriation et adoption des prescriptions prévues en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Au niveau de chacun de ces points d'audit, l'auditeur ne se contentera pas uniquement de vérifier ou de constater l'existence ou la non-existence de problèmes mais il aura à faire des recommandations qui permettront au FID d'améliorer ses procédures pour garantir plus de performance.

6. Méthode de travail

Le FID mettra à la disposition de l'auditeur tous les documents nécessaires à sa mission et l'aidera à prendre contact avec tous les prestataires de services ou autres entités concernées par l'audit. L'auditeur analysera et interprètera les données fournies, qui doivent être considérées comme confidentielles.

Ces documents doivent au moins comprendre :

- Les documents de préparation du Projet (PAD, CGES) ;
- Le manuel de procédures environnementales et sociales en vigueur ;
- Les PGES des activités à évaluer par l'auditeur ;
- Les manuels de procédures opérationnelles en vigueur ;

¹ Il est demandé en début de mission d'audit, une méthodologie claire pour justifier la représentativité des actions retenues dans le cadre de ces TDR mais non l'approche aléatoire très large pouvant avoir des résultats non adéquats.

- Les mémoires de préparation de projet (MPP) ;
- Les plans annuels de mise en œuvre (PAMO) ;
- Les plans d'exécution de chantier (PEC) ;
- Les dossiers d'appel d'offre (DAO) ;
- Les contrats des prestataires (AGEC, AGEX, Entreprise, Bureaux d'études, Accompagnateurs spécialisés...);
- Les rapports de réalisation des infrastructures y compris les dispositions environnementales et sociales après réception provisoire et le rapport final après la réception définitive, ainsi que les rapports d'exécution des chantiers HIMO (ACT, FSP) ;

Le FID mettra également à la disposition de l'auditeur les instruments cadres du nouveau projet (à savoir : CGES, PGMO, PMPP, PR, ...) pour servir de base d'analyse des conformités des expériences antérieures du projet FSS.

Quant aux frais relatifs aux séjours de mission (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet, ...), ils sont à la charge de l'auditeur.

7. Cadre de responsabilités

Le FID s'engage à :

- Fournir en temps nécessaire les outils nécessaires à la réalisation de la prestation ;
- Payer les rémunérations de l'auditeur suivant les dispositions contractuelles en vigueur.

L'auditeur s'engage à :

- Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis ;
- Respecter les calendriers de livraison des livrables.

8. Expériences et qualifications minimales requises

Le consultant doit être un Cabinet légalement constitué au moins depuis 5 ans avec pièces justificatives à l'appui (document légal de constitution, NIF, Carte statistique), indépendant vis-à-vis du FID, des entités et personnes auditées ainsi que des bailleurs de fonds et possédant au moins les qualifications suivantes :

- Ayant au moins 5 expériences dans la conduite d'audit et/ou études environnementales et sociales ;
- Ayant effectué au moins 3 audits environnementaux et sociaux dans des Projets financés par la Banque mondiale ;
- Ayant au moins une expérience réussie en audit technique ;
- Ayant au moins une expérience réussie dans les zones d'intervention : Madagascar ;

Une expérience confirmée dans le domaine de protection sociale serait un atout

L'équipe combinée devrait inclure une expertise technique pour répondre pleinement aux exigences de ces termes de référence. En outre, l'équipe devra comprendre au moins le personnel clé doté du profil suivant :

Titre	Effectif	Profil
Chef de Mission	1	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins Bac + 5 en sciences environnementales ou en écologie ou en géographie ou sciences apparentées ; - Au moins 7 ans d'expériences cumulés dans la gestion environnementale et sociale ; - Connaissance des nouvelles normes environnementales et sociales de la Banque mondiale ; - Avoir été Coordonnateur / chef de de mission d'au moins cinq études d'impact environnemental et social (EIE) ou audit environnemental et social ; - Langue de travail : Malagasy, Français et Anglais
Spécialiste environnemental	3	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins BAC+4 en sciences environnementales - 5 ans d'expériences cumulés dans l'évaluation, la gestion des risques environnementaux et sociaux et/ou audit ; - Avoir une expérience en gestion de la pollution (déchets, gestion intégrée des nuisibles et vecteurs) ; - Avoir une expérience en promotion des communautés dans la résilience au changement climatique ; - Avoir une expérience en gestion de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ; - Jouir d'une bonne capacité d'analyse, de rédaction, être organisé(e), méthodique et attentif (ve) dans ses contacts avec les partenaires ; - Langues de travail : Malagasy, Français et Anglais - Avoir une expérience ou une connaissance du Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale serait un atout.

Titre	Effectif	Profil
Spécialiste social	2	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins BAC+4 en sciences sociales ou sciences apparentées - 5 ans d'expériences cumulés relatif aux projets de lutte contre la pauvreté rurale avec un accent sur la protection sociale, la planification participative et sur l'évaluation ; - Avoir une expérience dans l'intégration de la dimension de la parité hommes-femmes dans des programmes de développement ; - Avoir une expérience dans les domaines de l'engagement inclusif de parties prenantes, la sensibilisation, l'animation et la formation particulièrement au niveau communautaire ; - Être doté d'une expérience préalable dans la planification de la réinstallation involontaire des personnes dans le cadre d'au moins deux projets financés par la BM ; - Disposer d'une expérience sur l'analyse des conditions et de sécurité au travail ; - Avoir une expérience préalable avec des analyses qualitatives sur terrain ; - Langues de travail : Malagasy, Français et Anglais - Disposer d'expériences dans le domaine de la violence basée sur le genre est un atout.
Ingénieur en Génie civil	1	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins Bac + 4 en aménagement et exploitation d'infrastructure sociale (école, centre de santé de base, ...) - 10 ans d'expériences cumulés dans la conception/construction/exploitation et entretien des infrastructures sociales (école, centre de santé de base, ...) - Il devrait être également familier avec les aspects environnementaux et sociaux, ainsi que les directives de la Banque mondiale ; - Langues de travail : Malagasy, Français et Anglais

9. Livrables

L'auditeur présentera deux rapports (provisoire et définitif) qui comprendront entre autres :

- a) Un résumé des principaux résultats de l'audit (observations et recommandations) ;
- b) Les commentaires et les observations sur le degré d'application des mesures, sur la conformité des outils de GRES avec ceux prescrits dans les PGES, le CGES et le manuel de procédures ; sur l'effectivité des mesures de GRES, sur l'adéquation et la cohérence des outils de GRES et des mesures de GRES proposées, l'efficacité des mesures réalisées,
- c) Les principales faiblesses et réussites décelées et leurs origines ;
- d) Les commentaires et les observations sur le système de suivi appliqué ;
- e) Les mesures proposées pour améliorer les points faibles, la mise en œuvre du nouveau projet (FSR) et un plan d'actions y afférent ;
- f) Tout facteur exogène qui a pu avoir une influence quelconque sur la gestion environnementale et sociale des opérations mises en œuvre par le FID ;
- g) Tout autre sujet jugé pertinent par l'auditeur.

Un rapport provisoire sera livré au FID, **4 semaines** à compter de la signature du contrat. Les principales conclusions de ce rapport seront au préalable présenté et discuté avec le FID, après livraison. Les commentaires du FID seront transmis au plus tard **une semaine** après la date de présentation des principales conclusions du rapport. L'auditeur devra incorporer les commentaires de l'équipe du FID aux produits à livrer et transmettra le rapport final au FID **une semaine** à compter de la réception des commentaires.

Le rapport provisoire sur format Word et PDF sera remis au FID par mail. Le rapport définitif, après validation des parties prenantes, sera soumis sur format Word et PDF par mail et en 3 exemplaires imprimés.

10. Durée prévisionnelle de la mission

La mission du Consultant s'étalera sur une période de Cinq (5) semaines, à partir de la date de mise en vigueur du contrat.

Les travaux du Consultant s'appuieront sur :

- des revues documentaires pour les sous projets sélectionnés y compris la séance de préparation de la mission avec le FID ;
- des visites sur le terrain dans les zones potentielles du projet, suivant l'échantillonnage effectué.

Le consultant fera sa proposition technique et financière sur la base de cette estimation ou du nombre de jours. Il devra accompagner son offre par une note justifiant la méthodologie proposée.

I. Malversations, Protection des données et informations

- Le Bureau d'Etudes ne se livrera pas, de façon directe ou indirecte, à des activités économiques ou professionnelles qui pourraient être en conflit avec les activités accomplies au titre de son contrat avec le FID.
- Les documents et informations utilisés dans le cadre de cette mission sont les propriétés de projet et de FID et ne peuvent être divulgués ou partagés à d'autres entités sans le consentement du FID.
- Les documents et informations partagés ne peuvent être utilisés à des fins autres que dans le cadre de cette mission.
- Toutes fraudes, malversations, corruptions d'un membre du Bureau d'Etudes entraîneront l'expulsion de ce membre dans les activités. Un deuxième cas entraînera une rupture de contrat avec le Bureau d'Etudes.
- Si un Bureau d'Etudes a un lien direct/indirect avec un ou plusieurs personnels de FID, le Bureau d'Etudes a l'obligation de le signaler dans la remise de son offre